

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-40

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-40

**Projet d'implantation d'un ensemble de supercalculateur et de datacenter et
développement d'un Campus de l'Intelligence Artificielle Responsable à Bordeaux
Métropole - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Enjeux de l'Intelligence Artificielle en France et en Europe

L'Intelligence Artificielle constitue aujourd'hui un levier de transformation économique, sociale et technologique à l'échelle mondiale. Son développement rapide reconfigure les chaînes de valeur, modifie les pratiques professionnelles et influence durablement la capacité des États et des territoires à maîtriser leur avenir numérique.

Dans un contexte de concurrence internationale accrue, la France et l'Union Européenne ont engagé des politiques ambitieuses visant à affirmer une souveraineté technologique fondée sur la maîtrise des données, des infrastructures, des compétences et des usages de l'Intelligence Artificielle. Cette stratégie s'inscrit également dans la promotion d'une « IA de confiance », conciliant innovation et régulation, afin de garantir le déploiement de technologies éthiques, sécurisées et respectueuses des droits fondamentaux, notamment à travers l'adoption d'un cadre réglementaire commun tel que l'« AI Act » européen.

À la suite du Sommet Mondial sur l'Intelligence Artificielle tenu à Paris en février 2025 et du Sommet Européen de novembre 2025 à Berlin, un consensus clair s'est dégagé quant à la nécessité d'intensifier les investissements dans des infrastructures numériques souveraines. Ces infrastructures constituent un socle indispensable pour garantir l'autonomie stratégique, la compétitivité économique et le déploiement responsable de l'IA à l'échelle nationale et européenne.

Dans ce cadre, quatre enjeux majeurs se dégagent :

- Renforcer la souveraineté technologique par la maîtrise des infrastructures

Le premier enjeu est celui de la souveraineté technologique, qui implique de réduire la dépendance de la France et de l'Europe vis-à-vis des acteurs extra-européens. La maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'Intelligence Artificielle, et en particulier de la puissance de calcul, constitue un levier stratégique central.

À ce titre, la France doit investir dans le développement de capacités de calcul de haute performance afin de permettre aux entreprises et aux acteurs de la recherche d'entraîner et de déployer leurs modèles d'IA sur le territoire national.

- Promouvoir une Intelligence Artificielle de confiance, éthique et sécurisée

Le deuxième enjeu concerne le développement d'une « IA de confiance », condition essentielle à l'acceptabilité sociale et à la diffusion durable de ces technologies. La France et l'Union Européenne ont fait le choix de concilier innovation et régulation afin de garantir des systèmes d'IA transparents, explicables, sécurisés et respectueux des droits fondamentaux.

L'adoption de cadres réglementaires communs, au premier rang desquels l'« AI Act » européen, vise à établir un environnement de confiance pour les citoyens, les entreprises et les administrations, tout en offrant une visibilité et une sécurité juridique favorables à l'innovation.

À l'échelle territoriale, Bordeaux Métropole a adopté récemment un cadre de référence visant à encadrer, sécuriser et promouvoir des usages responsables de l'IA sur son territoire et contribue notamment à la chaire universitaire IA digne de confiance de l'université de Bordeaux et l'Institut Polytechnique de Bordeaux (Bordeaux INP).

Bordeaux Métropole a également pris la présidence, en juin dernier, pour deux ans du forum numérique du réseau Eurocities qui rassemble plus 210 villes européennes : elle a fait de la souveraineté, de l'inclusion et de la démocratie numérique ses priorités.

- Accélérer la diffusion et l'appropriation de l'IA dans l'économie et les services publics**

Le troisième enjeu réside dans la capacité à diffuser largement l'IA et à en maîtriser les usages. Il ne s'agit plus uniquement d'innover, mais de transformer le potentiel technologique en gains économiques et sociaux concrets. L'État accompagne ainsi le déploiement de l'IA au sein des PME et des ETI afin d'améliorer leur productivité et leur compétitivité, avec un impact potentiel estimé jusqu'à 90 milliards d'euros de PIB à l'horizon 2034.

Cette diffusion concerne également les services publics, où l'IA peut contribuer à la simplification des tâches administratives et à l'amélioration de l'action publique. À cet égard, Bordeaux Métropole s'est d'ores et déjà engagée en structurant un plan d'action dédié à l'Intelligence Artificielle.

- Développer les talents et structurer une offre de formation sur l'ensemble des territoires**

Enfin, le quatrième enjeu porte sur les compétences, la formation et l'attractivité des talents. Pour consolider sa position de leader européen, la France s'est fixé l'objectif de former 100 000 personnes par an aux métiers de l'IA d'ici 2030, en s'appuyant notamment sur la création de pôles d'excellence et de clusters spécialisés.

Cette dynamique doit s'inscrire dans une logique de diffusion territoriale afin de renforcer l'attractivité au-delà des grands hubs nationaux.

Dans ce cadre, la métropole bordelaise dispose d'atouts significatifs grâce à un écosystème numérique structuré et engagé sur les enjeux du numérique responsable, avec des positionnements forts sur des marchés porteurs tels que l'e-santé, les industries culturelles et créatives, la cybersécurité ou encore l'industrie.

2. S'inscrire dans une stratégie nationale et européenne de souveraineté en répondant à une demande d'implantation locale

Le porteur de projet « BXIA », avec son investisseur de référence, la société OSAE, a sollicité Bordeaux Métropole pour planter un supercalculateur numérique sur son site du parking du Parc des Expositions.

Un supercalculateur est conçu pour atteindre les performances de calcul les plus élevées possibles et pour résoudre des problèmes mathématiques et scientifiques extrêmement complexes. Il s'agit de milliers de processeurs travaillant ensemble en découplant en millions de petites tâches la résolution d'un problème. Les domaines d'applications sont multiples : climat, santé, énergie, défense, ... et viennent renforcer la compétitivité et le développement des entreprises et des territoires.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans l'impératif national et européen d'investissement dans des infrastructures numériques critiques, et en particulier dans les centres de données et les équipements dédiés au calcul intensif, indispensables pour garantir la souveraineté numérique et industrielle.

Le territoire de Bordeaux Métropole et plus largement la région Sud-Ouest demeurent à ce jour faiblement doté en datacenter, malgré un potentiel avéré et des besoins en forte croissance.

Ce projet s'inscrit ainsi dans une logique globale de renforcement et d'équilibrage de l'équipement du territoire national en infrastructures numériques de pointe.

Cet outil, qui répond aux objectifs nationaux et européens de construction d'infrastructures critiques, peut aussi constituer un vatout pour nos entreprises locales, nos laboratoires d'excellences et nos filières d'enseignement.

Le site du parking du Parc des Expositions de Bordeaux Métropole : site privilégié pour l'implantation du supercalculateur

Le secteur de Bordeaux Lac est en mutation, avec des projets majeurs de renouvellement urbain, comme le démontrent le lancement de la Porte Métropolitaine du Lac, le projet de la Jallière, l'étude de renouvellement du Parc des Expositions, parmi d'autres. C'est un secteur connecté à la ville, desservi par les transports en commun, en particulier le tram.

Le site du parking du Parc des Expositions, du fait de sa localisation, de ses dimensions, et de sa forte imperméabilisation, réunit plusieurs atouts pour le développement de ce projet privé. L'optimisation de celui-ci, dégageant dans le temps des capacités de renouvellement urbain, tout en maintenant un fonctionnement nécessaire aux grands équipements voisins (Stade, PEX), semble cohérent pour la métropole.

La proximité avec des équipements et des projets de nouveaux quartiers autour pourrait permettre de développer des synergies de développement. L'utilisation de la chaleur fatale potentielle devra être valorisée à son maximum.

3. Une opportunité économique pour le territoire

Dans un contexte économique et géopolitique marqué par une instabilité accrue, la souveraineté de la France et de l'UE repose de plus en plus sur leur capacité à disposer d'infrastructures stratégiques leur permettant de limiter les dépendances et de faire face aux déséquilibres extérieurs.

La maîtrise d'infrastructures numériques critiques constitue, à ce titre, un levier essentiel de souveraineté et de compétitivité.

La sollicitation du porteur de projet « BXIA » de développer, sur le site du PEX, un ensemble d'infrastructures numériques dédiées à l'Intelligence Artificielle et au traitement des données peut être une des réponses à ces enjeux croissants.

Enfin, l'installation d'un projet de cette envergure permettra de générer des retombées positives pour le territoire, tant en matière de recettes fiscales que de créations d'emplois, tout en renforçant un écosystème déjà très dynamique à Bordeaux.

Intégrer les valeurs de notre territoire dans le développement d'un pôle numérique

La ligne de conduite de la collectivité dans le domaine du numérique et de l'IA repose sur des principes clairs et structurants :

- **Limiter les dépendances et garantir l'indépendance juridique** : une implantation locale des infrastructures afin de s'assurer que leur exploitation se fasse dans des conditions garantissant une indépendance vis-à-vis des législations extraterritoriales non européennes.
- **Privilégier des acteurs et investisseurs français et européens** : soutenir des projets portés par des entreprises et des fonds européens afin de renforcer le tissu économique local et d'assurer une maîtrise de la chaîne de valeur sur le territoire.
- **Assurer une exploitation responsable et performante** : développer et mettre en œuvre des technologies et infrastructures permettant d'atteindre des performances environnementales élevées, tout en intégrant l'éthique d'usage à travers la formation,

le développement de partenariats avec les universités, l'enseignement supérieur et les laboratoires de recherche.

Cette démarche passera par l'accompagnement à la création d'un pôle de référence pour les technologies de demain, tout en préservant les valeurs de sécurité, de transparence, durabilité et d'éthique.

Ainsi, Bordeaux Métropole souhaite approfondir l'étude de capacité et de développement pouvant amener à céder une emprise foncière du parking du PEX pour répondre aux enjeux du projet privé porté par la société « BXIA » dont OSAE serait l'investisseur de référence. Ce premier acte serait suivi d'un deuxième, pouvant se matérialiser par un « Campus de l'IA responsable ».

4. La mise en œuvre d'un projet de Campus de l'IA responsable passe par plusieurs composantes interdépendantes qui fonctionnent en synergie – sans hiérarchie.

Un pôle de Recherche et Développement (R&D) avancé

L'arrivée du supercalculateur à Bordeaux constitue une opportunité structurante pour renforcer la recherche universitaire existante et positionner le territoire comme un pôle de référence en matière d'IA éthique et soutenable. Elle permettra de consolider les travaux menés par des acteurs majeurs tels que l'Inria, le LaBRI, l'université de Bordeaux et Bordeaux INP — notamment ses écoles du numérique et de cognitique.

Ce projet a vocation à accueillir des laboratoires universitaires et à favoriser des coopérations étroites avec les entreprises, les startups et les PME du territoire, mais aussi les grands organismes publics comme l'hôpital, l'université, etc., en leur garantissant un accès maîtrisé, équitable et soutenable à cette infrastructure de calcul de proximité. Ainsi, le projet numérique serait bati autour des grands acteurs locaux, avec un opérateur souverain et des technologies souveraines, des capitaux souverains, l'ancrant durablement dans notre territoire.

En soutenant une recherche et une innovation attentives aux impacts éthiques, sociaux et environnementaux de l'IA, il contribuera à des avancées scientifiques, à des transferts technologiques responsables et au développement d'un écosystème numérique de confiance au service du territoire.

1. Le développement d'incubateurs et accélérateurs numériques au service de la formation et de l'emploi

L'arrivée de ce projet privé, dont l'installation serait accompagnée par la métropole, représente un levier d'attractivité et de développement pour le territoire. La réussite de son implantation reposera sur sa mise en réseau avec l'écosystème local et sur l'appropriation de cette infrastructure par les acteurs de proximité.

Cette implantation devra contribuer à renforcer une filière numérique compétitive sur notre territoire (start-ups d'IA, de la cybersécurité, de la datascience, intégrateurs HPC, conservations de données sur le territoire...) tout en répondant aux besoins des entreprises de l'ensemble des secteurs économiques (santé, services, industrie, aéronautique...). C'est l'opportunité de renforcer l'écosystème local et d'enrichir sa stratégie en matière d'excellence économique : Bordeaux Aeroparc (Aéronautique-Spatial-Défense), Pôle d'excellence Industriel Alimentaire (MIN), Woodrise Valley (Construction bois), Santé (Bordeaux Inno Campus, Robert Picqué, Silver économie)...

Le projet et les activités connexes qu'il générera devront permettre de positionner Bordeaux comme un pôle d'excellence en matière d'IA maîtrisée, éthique et durable, en favorisant le développement de compétences, de partenariats sur la formation, d'emploi et ainsi qu'une acculturation collective aux usages responsables du numérique et de l'IA.

2. Des objectifs d'utilisation maîtrisée des ressources

L'intégration de la dimension écologique est indispensable : le projet nécessitera l'utilisation de capacités énergétiques importantes particulièrement en électricité. Un travail sur l'origine des ressources et de limitation de leur utilisation sera mené, en lien également avec les externalités positives de chaleur à réutiliser pour alimenter les équipements et projets voisins.

Un engagement des concessionnaires de réseaux publics est déjà en cours d'élaboration pour optimiser les infrastructures de réseaux.

La ressource en eau constitue un enjeu majeur dans la conception et l'exploitation des centres de données, notamment en raison des volumes importants requis pour les systèmes de refroidissement et de la pression exercée sur les ressources locales dans les zones les plus sensibles. Cette question sera donc discutée pour envisager dès la conception, des solutions de gestion durable : cycle fermé, réutilisation de l'eau, recours à des sources alternatives et minimisation des prélevements d'eau, etc.

La maîtrise des ressources passe également par un choix de site en renouvellement urbain afin de respecter le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Le site présélectionné par le porteur de projet répond à cet enjeu. Il devra également s'engager à désartificialiser le site au maximum.

3. Un laboratoire citoyen au service de l'inclusion et de la démocratie

En 2023, Bordeaux Métropole a lancé l'Observatoire métropolitain des inégalités numériques, soulignant l'importance de réduire les écarts d'accès et de compétences face aux technologies. Les villes et EPCI jouent un rôle central en tant qu'échelon de proximité pour encourager la participation démocratique et accompagner la transformation numérique. Dans ce cadre, l'implantation du supercalculateur et du Campus de l'IA associé constitue une opportunité pour renforcer l'action de la Métropole contre les inégalités numériques, en facilitant l'accès aux ressources de calcul et aux outils d'IA pour les acteurs locaux — associations, start-ups, établissements de formation — et en veillant à ce que les bénéfices des nouvelles technologies profitent à l'ensemble du territoire, y compris aux publics les plus fragiles et éloignés du numérique.

Le projet devra favoriser le lien entre les citoyens et la société, en associant les habitants à l'usage et à la gouvernance des IA. À l'image d'une agora numérique, ils pourront participer aux réflexions sur les usages, les impacts et les choix éthiques, contribuant ainsi à la construction d'intelligences artificielles responsables, transparentes et au service de l'intérêt collectif. Le site sera organisé pour accueillir des visites pédagogiques, des ateliers...

4. Une gouvernance territoriale

Saisir l'opportunité d'installer ce supercalculateur à Bordeaux, avec un opérateur européen, garantit un traitement et un stockage des données sur le territoire national, limite les risques liés à l'extraterritorialité et doit permettre de renforcer la confiance des acteurs publics, industriels et académiques dans l'usage de l'IA. Ces technologies, capables de traiter des volumes massifs de données et de mobiliser des puissances de calcul inédites, ouvrent des perspectives majeures pour les politiques publiques. Leur déploiement soulève toutefois des enjeux éthiques, sociaux et sociétaux significatifs

Ce projet doit s'inscrire pleinement dans la volonté de Bordeaux Métropole de promouvoir une IA choisie et non subie. Il peut contribuer au renforcement de la souveraineté nationale et européenne et offre l'opportunité de développer un écosystème local dédié à la construction d'IA de confiance, respectueux des enjeux démocratiques et de frugalité énergétique.

La gouvernance du projet devra associer Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, territoire d'accueil du projet, notamment via un comité de décision, un droit de regard et de contrôle sur les usages, ou une part réservataire d'usage pour elles ou de ses partenaires, une fois cette délibération votée.

Ce pilotage pourra également rassembler les acteurs locaux compétents : Région Nouvelle-Aquitaine, universités, centre de recherches, écosystèmes, entreprises... au sein d'une association ou d'une fondation afin d'assurer un développement local structuré et un usage maîtrisé de l'infrastructure.

5. Le site de Bordeaux Lac : une intégration urbaine à accompagner

Bordeaux Lac est un quartier qui s'est développé par grandes plaques urbaines autour du Lac artificiel. C'est un territoire en plein redéveloppement et avec des grands vecteurs

d'attractivités : renouvellement des Aubiers, création des quartiers Ginko à Bordeaux, Le Tasta à Bruges, étude de renouvellement du centre commercial Auchan lac, étude de potentiel économique de la zone activité de Bordeaux Nord, projet urbain de la Jallère, grands équipements métropolitains et municipaux (Stade Bordeaux Atlantique, plaine des sports Colette Besson, vélodrome, émulation nautique, centre de voile, Parc des Expositions, Palais des Congrès...). Le quartier est desservi par la rocade, le tramway (ligne C), le réseau cyclable REVE, ...

Ce vaste territoire est inscrit dans la Porte Métropolitaine du Lac visant à renouveler la ville sur elle-même, à développer de nouvelles activités et à offrir des services à tous.

Territoire urbanisé, connecté, multi-usages, il offre aussi des capacités de développement comme le site du Parc des Expositions dont le renouvellement immobilier est nécessaire, avec des disponibilités conjointes sur son parking notamment.

Plus spécifiquement, le site du parking du Parc des Expositions est totalement imperméabilisé, d'un seul tenant dont il est opportun d'optimiser l'usage. L'utilisation de cette typologie de foncier répond à l'objectif ZAN sur le territoire métropolitain mais aussi à la recherche d'un site avec des enjeux environnementaux et écologiques relativement faibles. Naturellement, la reconstitution de l'offre de parking existante devra faire l'objet d'une attention particulière.

Ce projet devra privilégier une intégration urbaine et paysagère de grande qualité, en connexion avec les espaces naturels environnants.

L'implantation de ce projet pourra ainsi être accompagné et encadré dans ce vaste territoire de projet : le potentiel de renouvellement du quartier du Lac, autour du site du Parc des Expositions offrira une véritable opportunité de développement immobilier, technologique et économique.

6. Engager la métropole dans l'accompagnement du projet et dans une réflexion plus large

Afin d'étudier plus précisément les conditions de réussite de ce projet privé, de lui permettre d'étudier les conditions de réalisation et notamment de raccordements électriques avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE), mais aussi les conditions de mise à disposition du terrain, il est proposé de mettre en place un accompagnement sur ce projet en interne, dans le cadre des attentes exprimées de Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux. Dans l'hypothèse où le terrain ne pourrait pas être mis à disposition, Bordeaux Métropole et le porteur de projet engageront une discussion sur les conditions financières induites par ce préalable technique. Cette démarche d'accompagnement et la réflexion plus globale autour du devenir de Bordeaux Lac, le développement de synergie et d'autres projets se fera dans le respect des critères et objectifs cités précédemment. Le Conseil de Bordeaux Métropole sera saisi pour toute décision liée au devenir de son foncier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération métropolitaine n°2021-603 du 25 novembre 2021 adoptant la stratégie économique ;

VU la délibération métropolitaine n°2025-405 du 26 septembre 2025, adoptant le bilan de la concertation du projet de renouvellement du Parc des Expositions ;

VU la délibération n°2025-647 du 05 décembre 2025 adoptant le cadre éthique et responsable pour l'usage de l'Intelligence Artificielle par Bordeaux Métropole ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole à étudier le projet présenté par l'opérateur privé et de l'intérêt du développement d'un projet de Campus de l'Intelligence Artificielle responsable, autour d'infrastructures numériques associées et de développement d'un écosystème dédié.

DECIDE

Article unique : d'autoriser la présidente à engager toute discussion et échange avec l'opérateur et mettre en œuvre toutes les actions (mise en place d'un suivi relatif à la gouvernance et à la souveraineté du projet...) et études nécessaires (recomposition de l'offre de stationnement, étude des flux, évaluation environnementale, gestion des ressources énergétiques et naturelles...), pour accompagner l'implantation de ce projet privé, notamment les conditions préalables à la libération du foncier. Le nouveau Conseil métropolitain, installé en avril, sera amené à en délibérer.

Le vote s'est déroulé à bulletin secret à la demande d'1/3 des conseillers.

La délibération a été votée : 63 pour, 40 contre et 1 abstention

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------